EXPERTAM
24bis, Bd Verd Saint Julien
92190 MEUDON
Tél : 01.41.14.95.25
Fax : 01.41.14.95.26
info@expertam.fr

Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Rapport de visite n° RDA2004/95220

Lycée et collège Cages d'escaliers A et B - BÂT D - COLLEGE.
CMR Paul Bert
7 rue Huyghens
75014 PARIS

Visite du 20/04/2015

Année de construction :
Antérieure au 1er juillet 1997

Demandeur :
CONSEIL REGIONAL ILE DE France
35, boulevard des Invalides
75007 PARIS

Propriétaire :
CONSEIL REGIONAL ILE DE France
35, boulevard des Invalides
75007 PARIS

Résumé :

Local	Visité		Remarque	Investigation ayant conclu à la présence d'amiante	
	oui	non		non	oui
Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier A	X		cf. chapitre V-2 Réserves	X	
Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier B	X		cf. chapitre V-2 Réserves	X	
Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier A	X		cf. chapitre V-2 Réserves	X	
Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier B	X		cf. chapitre V-2 Réserves	X	

Conclusion :

Les travaux prévus portent sur la réfection de la peinture des escaliers A et B situées au collège Paul Bert.

Dans le cadre de la mission décrit ci-dessus, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Attention, il est impératif de prendre en compte les exclusions et réserves générales (présence de mobilier, pièce non visitée, élément non sondé, ...) présentes et listées en paragraphe V à la fin de ce présent rapport, afin de faire procéder à des investigations complémentaires.

Les dispositions du décret 2012-639 sont applicables en cas de travaux de retrait ou de confinement et applicables aux activités et interventions qui portent sur les matériaux désignés ci dessus et qui sont susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Fait à Meudon, le 18/05/2015

par Lucian DRAGOI
Certification n°
Ginger Cated 1030
EXPERTAM
24b, Bd Verd de St Julien
92190 MEUDON
Tél. : 01 41 14 95 25
Fax : 01 41 14 95 26
AUDITS TECHNIQUES IMMOBILIERS ★ MAÎTRISE D'ŒUVRE ★

vérifié par Yannick MARCHISIO
Société EXPERTAM
EXPERTAM
24b, Bd Verd de St Julien
92190 MEUDON
Tél. : 01 41 14 95 25
Fax : 01 41 14 95 26
AUDITS TECHNIQUES IMMOBILIERS ★ MAÎTRISE D'ŒUVRE ★

EXPERTAM

Attestation sur l'honneur (article R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation):

- L'auteur du présent rapport atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code de la construction et de l'Habitation
- Il atteste disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de ce présent constat.
- Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, il atteste également n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux pour lesquels il lui est demandé d'établir ce présent constat.

EXPERTAM

SOMMAIRE

I DESCRIPTION DU MARCHE

I-1 - OBJET DE LA MISSION

I-1.1 Référentiel de la mission

I-1.2 Matériaux à rechercher

I-1.3 Méthodologie d'intervention

I-1.4 Limites de prestations et responsabilités

I-1.5 Clauses d'irréfragabilité et de validité

I-1.6 Clause de confidentialité

I-2 - REALISATION DE LA MISSION

I-2.1 Demandeur

I-2.2 Bien concerné

I-2.3 Date de la commande

I-2.4 Date de la visite

I-3 - CONTENU DU RAPPORT

II ATTESTATION D'ASSURANCE

III LISTE DES PIECES VISITEES

III-1 Bâtiment D

III-2 Bâtiment D

IV LISTE DES PRODUITS OBSERVES

IV-1 PRODUIT N°1 : Murs et cloisons en "dur"

IV-2 PRODUIT N°2 : Revêtements de murs

V LISTE DES EXCLUSIONS ET RESERVES

V-1 Exclusions

V-2 Réserves

VI ATTESTATION DE COMPETENCE

ANNEXES

1 Planche de repérage technique des produits et matériaux amiantés

1 PV d'analyse

EXPERTAM

I - DESCRIPTION DU MARCHE

I-1 - OBJET DE LA MISSION

I-1.1 Référentiel de la mission :

- Le CODE DE LA SANTE PUBLIQUE – Art. R 1334-19 et Art R 1334-22.
- DECRET n°2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le code du travail
- DECRET n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- NORME NF X 46-020 de décembre 2008 (contenu, méthodologie et modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis prévu par la réglementation)

I-1.2 Matériaux à rechercher (annexe A.1 de la norme NFX 46-020) :

Composant de la construction	Parties du composant à inspecter ou à sonder	Inspection visuelle, sondages pour inspection visuelle et attentions particulières	Prélèvements pour analyse
1 – TOITURE ET ETANCHEITE			
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment	Chaque type de matériau et produit	A
Ardoises	Ardoises composites Ardoises en fibres-ciment	Chaque type de matériau et produit	A
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée Conduits de ventilation	Chaque type de matériau et produit	A
Revêtements bitumineux	Bandeaux d'asphalte ou bitumé (shingle) Pare-vapeur Isolants sous toiture : carton, flocage Revêtements et colles	Chaque type de terrasse et/ou terrasson ainsi que les zones de réparation	B
2 – FACADES			
Panneaux sandwiches	Plaques Joints d'assemblage Tresses	Chaque type de matériau et produit Carottage sur tout le complexe en cas d'impossibilité de démontage Vérification nez de dalle, coffre et plaque de séparation horizontale entre éléments	A
Bardages	Plaques et " bac" en fibres-ciment Ardoises composites en fibres-ciment	Chaque type de matériau et produit	A
	Isolants sous bardages	Chaque type de matériau et produit Carottage sur tout le complexe en cas d'impossibilité de démontage Vérification nez de dalle, coffre et plaque de séparation horizontale entre éléments	A

Composant de la construction	Parties du composant à inspecter ou à sonder	Inspection visuelle, sondages pour inspection visuelle et attentions particulières	Prélèvements pour analyse
3 – PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS			
Murs et cloisons " en dur "	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur sur toute l'épaisseur, jusqu'au support Vérification au niveau des pénétrations de la présence du même matériau	A chaque affectation différente des locaux C
	Revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment)	Chaque type de matériau et produit	A
	Joints de dilatation	Chaque type de joint et à chaque affectation différente des locaux	A
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	A chaque affectation différente des locaux C
	Joints de dilatation	Chaque type de joint	A
	Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre)	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Vérification des infra et super structures Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur	A
	Peintures intumescentes	Chaque type de peinture intumescente	B
Cloisons légères ou préfabriquées	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux	A
	Panneaux de cloison	Démontage des cloisons ou sondage sur tout le complexe (attention à l'hétérogénéité des plaques à l'intérieur d'une même cloison)	A
Cloisons légères ou préfabriquées (suite)	Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons(IGH/ERP) : tresse, carton, fibres-ciment	Vérification des joints : 1 sondage par 1000m²	A
Gaines et coffres verticaux	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	A chaque affectation différente des locaux C
	Panneaux	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Attention à l'hétérogénéité des panneaux Démontage des panneaux et/ou sondage sur tout le complexe	A

EXPERTAM

Composant de la construction	Parties du composant à inspecter ou à sonder	Inspection visuelle, sondages pour inspection visuelle et attentions particulières	Prélèvements pour analyse
Portes coupe-feu Portes pare-flamme	Vantaux et joints	Chaque type de porte Sondage destructif si la porte est déposée et évacuée au cours des travaux Attention tout sondage destructif rend impropre l'usage de la porte	A
4 – PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS			
Plafonds	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Sur les retombées de mur à 30 cm environ (avant travaux) Inspection visuelle et sondage sur toute l'épaisseur, jusqu'au support Vérification au niveau des pénétrations de la présence du même matériau	A chaque affectation différente des locaux C
	Panneaux collés ou vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite) Calles de ferraillage	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux	A
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP) Coffrages perdus	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	C
	Peintures intumescentes	Chaque type de peinture intumescente	B
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies Jonctions avec la façade Calfeutrement Joints de dilatation	Chaque type d'interface	A
Gaines et coffres verticaux	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	C
	Panneaux	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m² 1 sondage par 1000m² au-delà Chaque type ou fonction du panneau et chaque affectation différente des locaux Attention à l'hétérogénéité des panneaux Démontage des panneaux et/ou sondage sur tout le complexe	A
	Jonction entre panneaux	Vérification des joints : 1 sondage par 1000m²	A
Faux plafonds	Panneaux et plaques	A chaque type de panneaux et plaques	A
NOTE : Concernant les planchers, lors de la réhabilitation ou d'aménagement de certains types de construction à ossatures bois, de l'isolant en vrac a pu être disposé entre les chevrons avant la pose d'un plancher			

EXPERTAM

Composant de la construction	Parties du composant à inspecter ou à sonder	Inspection visuelle, sondages pour inspection visuelle et attentions particulières	Prélèvements pour analyse
5 – REVETEMENT DE SOL ET DE MURS			
Revêtement de sol Note : En cas de travaux l'analyse concerne chacune des couches du revêtement	Dalles plastiques Colles bitumineuses	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m²1 sondage par 1000m² au-delà	B
	Lés en matériau plastique avec sous couche	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m²1 sondage par 1000m² au-delà	A
	Chape maigre (Térazolith) si bâtiment construit avant 1950 Ragréage	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m²1 sondage par 1000m² au-delà Chaque type de produit	B
Revêtement de sol (suite)	Rebouchage autour de conduits (principalement IGH/ERP)	1 sondage par 500m² jusqu'à 1000m²1 sondage par 1000m² au-delà Chaque type de produit	A
Revêtement de murs	Sous couches des tissus muraux	A chaque nouveau tissu mural	
	Revêtement durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment)	A chaque nouveau revêtement	A
	Colles et carrelages	Si le programme de travaux prévoit le retrait, 1 sondage par type de local d'affectation différente	C
6 – CONDUITS, CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Calorifugeage, rubans adhésifs Enveloppes de calorifugeage	1 sondage par 500 m² de locaux et 1 à chaque changement d'aspect Sur toute l'épaisseur jusqu'au support	A
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduit Joints entre éléments Mastics Tresses Manchons	1 sondage par 500 m² de locaux et 1 à chaque changement d'aspect	A
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours	1 sondage par 500 m² de locaux et 1 à chaque changement d'aspect	A
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage	Chaque type de clapet ou de volet Tenir compte de l'hétérogénéité des composants (enveloppe et volet intérieur)	A
Vide-ordures	Conduits	Chaque colonne	A
7 – ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES			
Portes palières	Portes et cloisons palières	Chaque gaine et/ou type de porte	A
Machinerie	Frein	Plaquettes de frein	A
Gaine Machinerie	Flocage Bourre Murs/plancher Joint mousse	Chaque gaine et chaque machinerie Pour les flocages sur toute l'épaisseur jusqu 'au support	C
8 – EQUIPEMENTS DIVERS (pas de correspondance entre composant de la construction et partie à sonder)			
Chaudières Tuyauteries Etuves Groupes électrogènes Convecteurs, radiateurs Aérothermes Etc...	Bourres Tresses Joints Calorifugeages Peinture anti-condensation Plaques isolantes (internes et externes) Tissu d'amiante Revêtement de câbles électriques	Chaque type d'équipement 1 sondage par changement d'aspect du matériau et produit et 1 sondage par changement de fonction du matériau et produit Pour les calorifugeages : sur toute l'épaisseur jusqu'au support	A

EXPERTAM

Composant de la construction	Parties du composant à inspecter ou à sonder	Inspection visuelle, sondages pour inspection visuelle et attentions particulières	Prélèvements pour analyse
9 – INSTALLATIONS INDUSTRIELLES (pas de correspondance entre composant de la construction et partie à sonder)			
Fours Etuves Tuyauteries Racks Etc…	Bourres Tresses Joints Calorifugeages Peinture anti-condensation Plaques isolantes (internes et externes) Tissu d'amiante	Chaque type d'équipement 1 sondage par changement d'aspect du matériau et produit et 1 sondage par changement de fonction du matériau et produit Pour les calorifugeages : sur toute l'épaisseur jusqu'au support	A
10 – VOIES ET RESEAUX DIVERS			
Conduits	Fibres-ciment	1 sondage par diamètre de tuyau	A
Revêtement routier		Lors de sciage ou rabotage	A

A	Suite à l'inspection visuelle et en fonction notamment de sa connaissance des produits et matériaux, l'opérateur de repérage décides des prélèvements à effectuer et à transmettre pour analyse
B	Suite à l'inspection visuelle de chaque type de matériau et produit, l'opérateur de repérage transmet pour analyse chaque type de matériaux et produits (un changement d'affectation n'entraine généralement pas de prélèvement complémentaire)
C	Suite à l'inspection visuelle et pour chaque affectation des locaux, l'opérateur transmet pour analyse au moins un prélèvement

I-1.3 Méthodologie d'intervention :

Notre mission consiste à repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante en vue de la constitution d'un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux ultérieurs. Cette mission se déroulera de la manière suivante :

- Mise en place d'un plan d'intervention établi en commun avec le représentant du donneur d'ordre (définition des responsabilités, définition des moyens humains et matériels à mettre en place, définition des obligations des conditions d'intervention).
- Inspection visuelle des composants de la construction, afin d'identifier les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Réalisation de sondages destructifs ou non en fonction du programme des travaux
- Réalisation de prélèvements de matériaux préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.
- Analyse des prélèvements de matériaux (échantillons transmis avec un bordereau d'accompagnement) :
  - par le laboratoire Euro Service Labo ou
  - par le laboratoire PROTEC ou
  - par le laboratoire LEPBI

I-1.4 Limites de prestations et Responsabilités :

La mission de la société EXPERTAM se limite aux prestations définies aux conditions particulières et générales du contrat. Cette mission n'est pas une prestation de contrôle au sens de la NF P 03-100. La responsabilité de la société EXPERTAM est celle d'un prestataire de services, assujetti à une obligation de moyens. Elle ne peut être recherchée, dans le cadre de la mission confiée, pour une mauvaise conception ou exécution en fonction de destinations qui ne lui ont pas été signalées ou dont les documents ne lui ont pas été transmis. La responsabilité de la société EXPERTAM ne se substitue pas aux responsabilités incombant au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre, au chef d'établissement ou à l'entreprise de travaux. Cette dernière garde une responsabilité entière sur les mesures relatives à la protection de son personnel.

I-1.5 Clauses d'irréfragabilité et de Validité :

"Le rapport de diagnostic, une fois transmis au donneur d'ordre ne peut être modifié. Toute correction fera l'objet d'un addenda au rapport, rappelant les références de celui-ci et indiquera les errata éventuels ou précisions nécessaires". "Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la société EXPERTAM". La reproduction partielle ou intégrale de ce document est interdite, sans l'accord de la société EXPERTAM. Toute utilisation de ce document hors des conditions générales et particulières constituerait une contrefaçon portant atteinte aux droits de la société EXPERTAM. Les rapports établis par notre société ne sont pas conservés au-delà d'un délai de 10 ans après la fin de la mission. Il ne peut être fait état, vis à vis des tiers, des diagnostics émis par le Technicien de la construction, par la publication ou communication "in extenso".

I-1.6 Clause de Confidentialité :

La société EXPERTAM est tenue à la confidentialité vis-à-vis des résultats de son étude ainsi que de tous les renseignements qui lui ont été communiqués dans le cadre de cette étude. Elle s'engage à ne diffuser aucune information sans l'accord préalable du donneur d'ordre ou de son représentant." Dans le cadre de procédures d'agrément nécessaires à l'exercice de ses missions, et sur demande des ministères ou organismes chargés des procédures d'agrément, la société EXPERTAM peut être amenée à diffuser des résultats partiels ou complets de ses missions.

I-2 REALISATION DE LA MISSION

I-2.1 Demandeur :

CONSEIL REGIONAL ILE DE France
35, boulevard des Invalides
75007 PARIS

I-2.2 Bien concerné :

Lycée et collège
CMR Paul Bert
7 rue Huyghens
75014 PARIS

I-2.3 Date de la commande :

Le diagnostic a été commandé le 10/03/2015.

I-2.4 Date de la visite :

Le diagnostic a été réalisé le 20/04/2015.

I-3 CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport comprend 18 pages.

EXPERTAM

II - ATTESTATION D'ASSURANCE

Entreprise

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD S.A atteste que

LA SARL EXPERTAM
24 Bis BLD VERD DE ST-JULIEN
92190 MEUDON

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 120 146 701, garantissant sa responsabilité civile professionnelle, pour ses activités de :

- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP, DRIPP, avant travaux)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante :(Vente, DAPP, DTA, avant travaux, avant démolition).
- Etat des Risques Naturels et Technologiques majeurs (ERNT)
- Etats Parasitaires (Termites et autres insectes xylophages)
- Etat des installations de Gaz Naturel
- Mesures Loi Carrez
- DTI Loi SRU
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau)
- Etat relatif à la présence et concentration de légionelles
- Thermographie infrarouge
- Etat de l'installation intérieure d'électricité.
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Test de perméabilité à l'air (Infiltrométrie)

→ Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 1 525 000 euros par sinistre et 1 525 000 euros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Fait à LYON, le 6 janvier 2015

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

J.L SOUMILLON / C.BAZILLE
MMA ASSURANCES
86, Cours du Docteur Long
69003 LYON
Tél. 04 72 35 86 86 - Fax 04 78 53 82 70
N° Orias 07011922 - 07056092 - www.orais.fr

MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 439 830 720 euros
RCS Le Mans 440 048 882

Société d'assurances mutuelles à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie
Société anonyme, au capital de 197 672 930 euros
RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

III - LISTE DES PIECES VISITEES

III-1 BÂTIMENT D

Adresse: CMR Paul Bert
7 rue Huyghens

Description: Immeuble recevant du public

Niveau	Local	Matériau ou produit observé		Résultat			
		Numéro	Type	produit ou matériaux non repéré	Absence d'amiante après analyse	Présence d'amiante	
						sur décision opérateur	après analyse
RDC / R+3	Palier A	2	Revêtements de murs		X		
		1	Murs et cloisons en "dur"		X		
RDC / R+2	Volée d'escalier A	2	Revêtements de murs		X		
		1	Murs et cloisons en "dur"		X		

III-2 BÂTIMENT D

Adresse: CMR Paul Bert
7 rue Huyghens

Description: Immeuble recevant du public

Niveau	Local	Matériau ou produit observé		Résultat			
		Numéro	Type	produit ou matériaux non repéré	Absence d'amiante après analyse	Présence d'amiante	
						sur décision opérateur	après analyse
RDC / R+3	Palier B	2	Revêtements de murs		X		
		1	Murs et cloisons en "dur"		X		
RDC / R+2	Volée d'escalier B	2	Revêtements de murs		X		
		1	Murs et cloisons en "dur"		X		

IV - LISTE DES PRODUITS OBSERVES

IV-1 PRODUIT N° 1 : MURS ET CLOISONS EN "DUR"

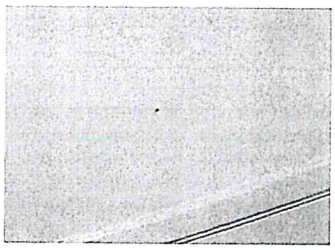

Partie : Enduits lissés ou talochés - Murs et cloisons en "dur" (3 - Parois verticales intérieures et enduits)

Description : Enduit plâtreux

Repérage : Sans objet

Remarque : Sans objet

Analyse

N° échantillon	Date prélèvement	Préleveur	Nom du laboratoire	Type d'analyse	N° PV d'analyse	Résultat analyse
95220/01	20/04/2015	Lucian DRAGOI	LEPBI	MET	R15-09842-01	Absence d'amiante

Zone homogène :

Local	Prélèvement		Etat de conservation	Remarque
	non	oui		
Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier A	X		sans objet	
Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier A	X		sans objet	
Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier B	X		sans objet	
Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier B		X	sans objet	

Résultat : L'analyse en laboratoire n'a pas révélé la présence de fibres d'amiante dans ce produit.

IV-2 PRODUIT N° 2 : REVÊTEMENTS DE MURS

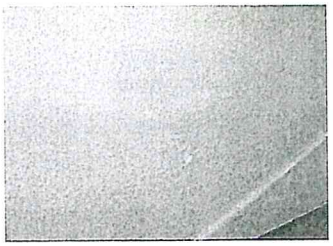

Partie : Divers - Revêtements de murs (5 - Revêtements de sol et de murs)

Description : Peinture gouttelette

Repérage : sur mur

Remarque : Sans objet

Analyse :

N° échantillon	Date prélévement	Préleveur	Nom du laboratoire	Type d'analyse	N° PV d'analyse	Résultat analyse
95220/02	20/04/2015	Lucian DRAGOI	LEPBI	MET	R15-09842-02	Absence d'amiante

Zone homogène

Local	Prélèvement		Etat de conservation	Remarque
	non	oui		
Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier A	X		sans objet	
Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier A	X		sans objet	
Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier B	X		sans objet	
Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier B		X	sans objet	

Résultat : L'analyse en laboratoire n'a pas révélé la présence de fibres d'amiante dans ce produit.

V - LISTE DES EXCLUSIONS ET RESERVES

V-1 Exclusions (en l'absence d'un nouveau passage, ces pièces devront être considérées comme susceptibles de contenir des matériaux et produits à base de fibres d'amiante)

Sans objet

V- 2 Réserves (en l'absence de leurs levées, tous les produits et matériaux liés à ces réserves devront être considérés comme susceptibles de contenir des fibres d'amiante)

- Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier A : Plafond non sondé (hauteur > 4,5 m)

- Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier A : Plafond non sondé (hauteur > 4,5 m)

- Bâtiment D - RDC / R+3 - Palier B : Plafond non sondé (hauteur > 4,5 m)

- Bâtiment D - RDC / R+2 - Volée d'escalier B : Plafond non sondé (hauteur > 4,5 m)

- Ce diagnostic amiante a été réalisé en site occupé et se limite aux matériaux et produits directement accessibles sans travaux destructifs. Les équipements (radiateurs, chaudière, sous station...) sont exclus de la présente mission, mais doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, notamment lors d'opérations de maintenance ou de retrait.
- Dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition, un 2ème repérage devra être réalisé après évacuation définitive du bien immobilier, enlèvement des mobiliers et consignation des réseaux (gaz, eau, électricité). Il conviendra entre autres de procéder à des investigations supplémentaires (plénums, gaines techniques, cloisons, éléments de façade, gaines maçonnées et joints).

EXPERTAM

VI - ATTESTATION DE COMPETENCE

GROUPE GINGER CATED

Certificat

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

DRAGOI Lucian sous le numéro 1030

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Début validité	Fin validité	
☑	Amiante	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	23/07/2013	22/07/2018	C
☑	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	02/07/2013	01/07/2018	C
	☐ Mention Plomb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP)			
		Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)			
☐	Termites ☐ France ☐ Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer			
☐	DPE	Diagnostic de performance énergétique			
	☐ Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments			
☐	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz			
☐	Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité			

Légende: C=Certification - R=Recertification - T=Transfert

A Elancourt, le lundi 16 septembre 2013

Le Directeur Ginger Cated
Jean-Louis PANETIER

CATED 12 AVENUE GAY LUSSAC ZAC la Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT Siret 349 715 237 00017 Email : contact@cated.fr CERTIFICATED

GINGER CATED

cofrac CERTIFICATION D'ENTREPRISES ACCREDITATION 5143 Cert PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

E20 - v11 du 14/06/2013

Siège social : 12, avenue Gay Lussac - ZAC La Clef Saint Pierre - 78990 ELANCOURT
Tél. : 01 30 85 24 60 - Fax : 01 30 85 24 66 - Email : certificated.contact@gingergroupe.com
Site internet : www.certificated.fr

GINGER CATED est une société du Groupe Grontmij Grontmi

EXPERTAM

PLANCHE DE REPÉRAGE TECHNIQUE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX AMIANTÉS

RDC

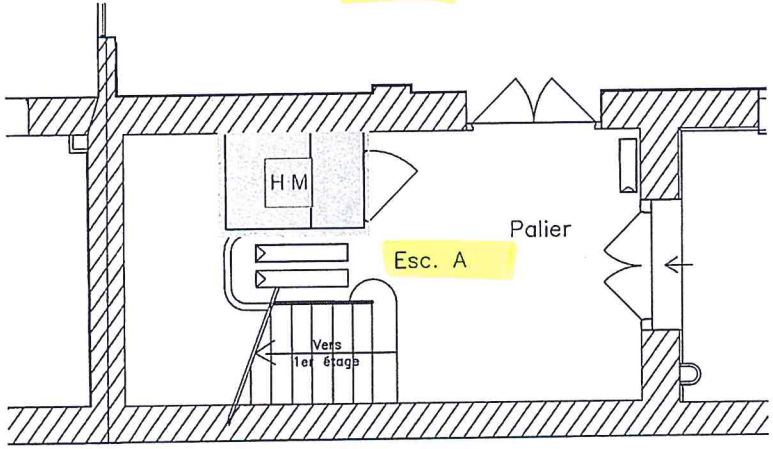

RDC

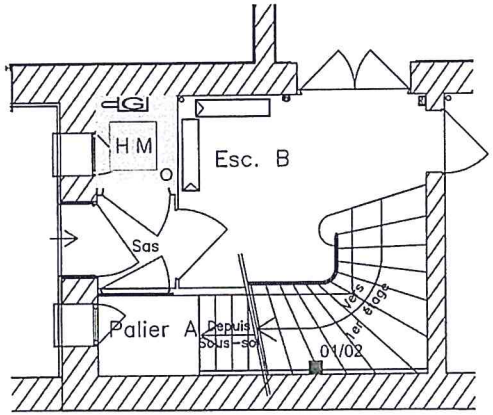

1er au 3ème étage

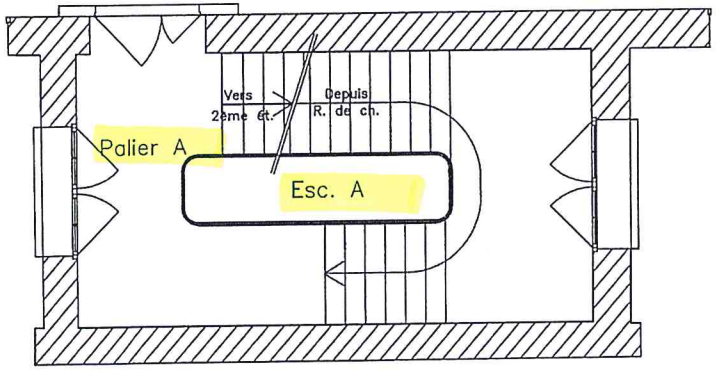

1er au 3ème étage

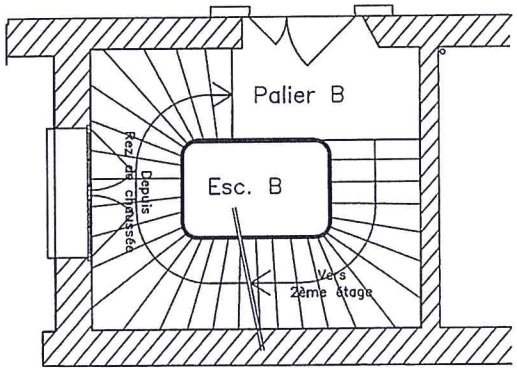

LEGENDE:

■ Numéro d'échantillon sans amiante.

H M HORS MISSION.

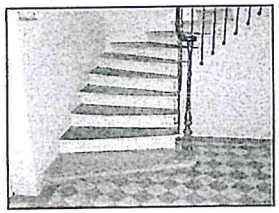

Planche de repérage technique

des produits à base de fibres d'amiante

7 rue Huyghens
75014 PARIS
Lycée CMR Paul Bert
Bâtiment D - Volée d'escalier A et B
Rez-de-chaussée au 3ème étage

Client	Réalisation
Region Ile de France Direction des affaires Scolaires et de l'enseignement 35 Boulevard des Invalides 75007 Paris	EXPERTAM 24b, bd Verd de St Julien 92190 MEUDON Tél : 01.41.14.95.25 Fax : 01.41.14.95.26
Schéma réalisé par M.DRAGOI le 18/05/2015	Dossier n° 95220
Planche n°01/01 — Révision :	Indice : 0

PV D'ANALYSE

Laboratoire d'Expertise des Polluants du Bâtiment et de l'Industrie
Centre d'Affaires Paris Nord – Immeuble Ampère
183 avenue Descartes – 93150 LE BLANC MESNIL
Téléphone 01.48.60.21.99 – Mail contact@lepbi.com

RCS BOBIGNY 531 651 719 – TVA FR 77 531 651 719 – APE 7120B

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-2350
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Le Blanc Mesnil, le 30/04/2015

M. DRAGOI
EXPERTAM
24bis, Boulevard Verd Saint Julien
92190 MEUDON

Détection et Identification d'amiante dans les matériaux

Rapport d'essai N°	**R15.09842**	Version	0
Norme	HSG 248 (annule et remplace MDHS77)	Version	2006
	Adaptation de la norme NF X 43-050	Version	01/1996

1 – Données du client :

Référence dossier	95220
Echantillons transmis par	EXPERTAM

2 - Données du laboratoire (*):

Réf. LEPBI	**Repère Echantillon**			**Descriptif couche**	**Méthode/ Nb prépa**	**Résultat**
R15-09842-01	95220/01	Enduits lissés ou talochés	Enduit plâtreux	Enduit plâtreux + peinture	META/1	Fibre d'amiante non détectée
R15-09842-02	95220/02	Divers	Peinture gouttelette	Matériau plâtreux + peinture	META/1	Fibre d'amiante non détectée

Echantillon(s) reçu(s) le 23/04/2015 et analysé(s) le 30/04/2015.

M. Kamal MIMOUNI
Responsable de Service

Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seul le rapport édité en original papier signé engage notre responsabilité sauf convention signée entre les deux parties (le client et le laboratoire).
Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole (*) sont couverts par l'accréditation du (des) laboratoire(s) les ayant réalisés.
Les informations données par le client (référence dossier et repère échantillon) sont sous sa responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire.